



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

MAIRIE
1, rue de Guewenheim
Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr
Facebook : soppe le bas

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints
Sur rendez-vous

Dépôt légal : 10 juin 2020
Directeur de publication : Jean-Julien Weiss

Imprimé par Doller Graphiques
Ne pas jeter sur la voie publique

Naissances

- Louis, le 24 janvier, fils de Philippe Vaillant et d'Aurélié Bury
Lucie, le 27 février, fille d'Anthony Casagrande et de Sylvie Naegelen
Lina, le 16 mars, fille de Benjamin Roux et de Julie Gonzalez
Martin, le 3 avril, fils de Mathieu Peter et de Mylène Sarroca
Asli, le 20 mai, fille de Nihat Ucar et d'Emine Oztepe
Juliette, le 24 mai, fille de Quentin Breda et d'Aurore Gross



Mariages

- Yves Georg et Évelyne Ortéga, le 28 février



Décès

- René Escoffier, le 30 décembre 2019
Jean-Marie Schwalm, le 7 janvier
Lino Turpin, le 11 janvier



Annulation de manifestations

Compte tenu de l'actualité sanitaire, diverses manifestations prévues dans notre village, comme le Marché-foire Saint-Vincent ou le repas paella, sont annulées. Les associations vous donnent d'ores et déjà rendez-vous en 2021.

Chers habitants de Soppe le Bas,

Suite à la crise sanitaire que notre pays traverse actuellement, l'Amicale des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach est dans l'impossibilité de promouvoir et d'organiser ce que nous avons toujours voulu être une belle et sympathique manifestation !

Ne sachant pas combien de temps cette situation risque de durer, en particulier dans notre département, nous avons, avec grand regret, pris la difficile mais absolument nécessaire décision d'annuler le Marché-foire Saint-Vincent 2020 afin de préserver la santé de tous.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en 2021 pour notre prochaine édition qui aura une saveur bien plus libérée.

Nous vous remercions toutes et tous, participants, entreprises, publics qui nous avez soutenu durant toutes ces années.

Prenez toutes et tous soin de vous et à l'année prochaine !

Amicale des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach



À MÉDITER

« Je ne saurais donner de justification à cette confiance en l'avenir de l'homme qui m'habite. Il est possible qu'elle ne soit pas rationnelle. Mais le désespoir, lui est irrationnel : il ne résout aucun problème, il en crée même de nouveaux et il est par nature une souffrance. »

Primo Levi

Dans ce numéro :

Élections municipales 2

Délégués aux organismes extérieurs 3

Syndicat intercommunal du Soultzbach 3

Informations diverses 4

Conseil de fabrique 6

Associations 7

État civil 8

ÉDITO

L'équipe de rédaction du Flash 313 vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.



Des nouvelles du château

La « Chronique de la vie des gens » du numéro 73 de l'été 2013 énumérait les indices qui tendent à conforter l'idée de l'existence d'un château à Soppe-le-Bas. Il s'agit du terrain situé entre la rue Principale, la rue des Juifs et le ruisseau, appelé « Schlossgärta », c'est-à-dire le jardin du château, et de la maison située au 17 rue Principale, dont la moitié côté ouest est en colombage, et l'autre en pierres. De nouveaux éléments nous apportent la certitude qu'un château existait bien à Soppe-le-Bas.

La section « histoire et patrimoine » de l'association Flore et Loisirs, dans ses recherches de documents, a fait l'acquisition d'un contrat de bail de location de terres au profit de Jean Spetz établi en 1777. Ce contrat précise que le preneur s'oblige, pendant la durée du bail, « d'oter et enlever la hauteur de l'ancien chateau de la mote, et d'eniveler cette partie de

terrain et la mettre égale avec celle qui se trouve autour pour être employé en nature de pres sur lequel terrain ledit preneur sera tenu de planter des arbres fruitiers, le tout a ses propres frais ». Il existait donc bien une motte castrale* sur le ban de la commune. On peut considérer la motte comme un château fort primitif, assez répandu au XIIe siècle. Elle est constituée d'un remblai de terre volumineux et souvent circulaire, sur lequel on a construit un fortin en bois entouré d'une solide palissade ainsi que d'un fossé rempli d'eau. Souvent, au cours des siècles, la motte a été délaissée, et un château en dur a été construit non loin.

Retrouver l'emplacement de la motte n'est pas évident. Il y a bien une piste : en alsacien la motte s'appelait Buhel, et on a bien un lieu-dit Bihlhag, ainsi que Bihlhagloch et Bihlhagstreng. Ils se trouvent assez loin du village, les deux premiers situés au

chemin de la Niedermatt, au niveau des deux étangs.

Un autre document, appelé « carte de Règemorte », daté de 1732, situe un château au lieu-dit Ringelweyer, qui se trouve à la limite du ban communal, vers Diefmatten, à droite juste après le rond-point. Ring est un anneau, et weyer un étang : un étang en forme d'anneau pourrait avoir été un fossé entourant un château.

La présence d'une motte castrale étant attestée, ainsi que celle d'un château, il s'agit maintenant d'une tâche beaucoup plus délicate : trouver des indices matériels concrets sur le terrain. C'est un travail de longue haleine, mais parfois une trouvaille fortuite peut permettre de déboucher sur un résultat.

André Deyber

* Vous trouverez des images de mottes castrales sur Internet.

Flash 313 : un outil de communication au service de Soppois

Vous avez sous les yeux le 100e numéro du Flash 313.

Compte tenu de l'actualité sanitaire, c'est un numéro un peu spécial, mais vous y retrouverez les rubriques qui vous sont familières.

Après plusieurs éditions d'un bulletin municipal plus classique, le Flash 313 a vu le jour en 1993. Son nom est la reflet de la formule adoptée : flash pour l'idée de concision et 313, qui est le numéro INSEE de la commune de Soppe-le-Bas. Dès le début, le Flash 313 ouvre ses colonnes aux acteurs de la vie soppoise. Vie des associations, actualité des entreprises et petites annonces y côtoient les informations municipales au sens strict. Chaque trimestre ou presque, les Soppois y retrouvent également la liste des naissances, mariages et décès, ainsi que le calendrier des manifestations.

Si vous avez des questions, des remarques ou des suggestions au sujet du Flash 313 ou de la communication municipale, n'hésitez pas à envoyer un courriel à la mairie à l'adresse mairie.soppe-le-bas@tv-com.net.

Résultats des élections municipales



Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars dernier. Un seul tour a suffi pour élire l'ensemble du conseil municipal. Les quinze membres de la candidature groupée « Unis pour demain » ont été élus, ou réélus, pour les six prochaines années.

Du fait de la crise du coronavirus, la séance d'installation du nouveau conseil municipal n'a eu lieu que le 26 mai. À cette occasion, le conseil a procédé à l'élection du maire et de ses adjoints, au nombre de quatre. Le maire, Jean-Julien Weiss, pourra ainsi

s'appuyer sur les compétences de Sophie Lichtin, première adjointe, Brigitte Walter, deuxième adjointe, Richard Mazajczyk, troisième adjoint, et Raymond Bitsch, quatrième adjoint, sachant que l'indemnité du maire a été réduite de l'équivalent d'une indemnité d'adjoint, afin de ne pas accroître le coût des indemnités des élus pour la commune du fait de l'augmentation du nombre d'adjoints.

Vous trouverez ci-dessous le résultat des élections avec, à gauche, le tableau du conseil municipal

(retrouvez les détails sur Internet, à l'adresse <https://elections.interieur.gouv.fr/municipales-2020>).

Les membres du nouveau conseil municipal remercient les électeurs de la confiance qu'ils leur ont témoignée.

Fonction	Nom et prénom	Voix
Maire	M. Weiss Jean-Julien	193
Première adjointe	Mme Lichtin Sophie	201
Deuxième adjointe	Mme Walter Brigitte	207
Troisième adjoint	M. Mazajczyk Richard	181
Quatrième adjoint	M. Bitsch Raymond	207
Conseillère	Mme Richard Marie-José	212
Conseiller	M. Walgenwitz Éric	212
Conseiller	M. Walgenwitz Jérémie	210
Conseiller	M. Wolf Vivien	210
Conseiller	M. Saget Laurent	210
Conseiller	M. Draxel Laurent	209
Conseiller	M. Weiss Nicolas	209
Conseillère	Mme Guttig Stéphanie	208
Conseillère	Mme Sarroca Mylène	204
Conseiller	M. Liller Laurent	187



En haut, le conseil municipal au complet ; en bas, le maire entouré de ses adjoints

Comités consultatifs

Attaché à la tradition de démocratie participative, le nouveau conseil municipal ouvre les comités consultatifs ci-après aux habitants du village, afin de permettre aux Soppois de s'impliquer dans la vie communale en formulant des avis dans divers domaines :

- Budget - Finances ;
- Travaux, bâtiments,

voirie ;

- Animations, temps libre ;
- Forêt communale.

Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, sera composé d'élus et de personnes extérieures à l'assemblée communale.

Si vous souhaitez vous aussi faire profiter la commune de vos compétences et de votre expérience, n'hésitez pas à présenter votre candidature. Pour ce faire, il vous suffit de remplir le bulletin-réponse ci-joint et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 30 juin.

Chorale Sainte-Cécile

Les 2 et 16 février dernier, quelques membres de la chorale Sainte-Cécile de Soppe-le-Bas se sont joints à la chorale Sainte-Cécile de Gildwiller pour leur 35^e après-midi chantante. Comme de coutume, la première partie du concert était consacrée à la Vierge Marie dans une ambiance de veillée. La deuxième partie a été, pour l'occasion, relevée et accompagnée par l'orchestre municipal de Masevaux.

Lors de la première partie, nous avons donc interprété des chants venus de différents horizons et pays, tels que le chant espagnol *Nada te turbe*, bien connu par les adeptes des veillées de prières de Taizé, mais également un très beau chant à la Vierge Noire, incontournable en Pologne, *Czarna Madonno*. Ces différents chants ont été accompagnés par un petit orchestre local ou à l'orgue. Le public a également pu apprécier la beauté des voix des choristes a cappella, lors de l'interprétation de l'*Ave Maria* de

B. Marcello par le chœur d'hommes, puis de l'*Hymne acathiste* à 4 voix.

Après une petite pause pour laisser reposer les voix et permettre à l'orchestre de Masevaux de se mettre en place, nous avons pu écouter *Siyahamba*, une mélodie traditionnelle sud-africaine interprétée par l'orchestre. Nous avons ensuite chanté l'*Offertoire* de P. Boistelle avant de nous attaquer à la pièce maîtresse de ce concert : *Exultate Justi*, de John Williams, tiré du film *Empire of the Sun*, sorti en 1987. En écoutant cette pièce, l'abbé Jean-Paul Grandthurin, prêtre de la communauté de paroisses Notre Dame des portes du Sundgau, a imaginé entendre ce chant à l'église de Gildwiller et a donc lancé un défi à M. Laurent Schnoebelen, chef de chœur de la chorale : apprendre ce chant au chœur de Gildwiller. Malgré la difficulté d'apprentissage de ce chant et avec quelques renforts dans les différents pupitres, ils

ont relevé le défi et ont fait honneur à M. le curé, en ayant cette œuvre dans le programme de leur 35^e après-midi chantante.

Vinrent ensuite deux mélodies populaires israéliennes, jouées en solo par l'orchestre, avant de poursuivre avec la *Sarabande* de G.F. Haendel, sur laquelle Mgr di Falco Léandri a écrit des paroles. Cette œuvre a été reprise par le groupe Les Prêtres dans leur premier album, *Spiritus Dei*. Ce concert s'est achevé par l'interprétation d'une œuvre connue de tous, *Conquest of Paradise* de Vangelis, faisant partie de la bande originale du film *1492 : Christophe Colomb*.

Laurent Draxel
Président de la chorale
Sainte-Cécile
de Soppe-le-Bas



Flore et Loisirs

Flore et Loisirs a tenu son assemblée générale le 7 février dernier. Après avoir dressé le bilan de ses activités de 2019 (déjà présentées dans l'édition d'hiver 2019 du *Flash 313*), l'association s'est penchée sur les perspectives pour 2020. L'association a inscrit un certain nombre de dates à son agenda, mais elle a dû changer ses plans du fait de la crise du coronavirus : après avoir annulé la mise en place des décorations de Pâques, Flore et Loisirs a organisé des « plantations de printemps » restreintes le 16 mai.

La section « histoire et patrimoine » continue de travailler à distance sur divers projets concernant l'histoire de Soppe-le-Bas. En février dernier, So-

phie Lichtin a confié les rênes de la section à Philippe Richard, ancien président du Cercle philatélique de Rixheim et membre actif de Flore et Loisirs depuis plusieurs mois. Plusieurs nouveaux membres ont récemment rejoint la petite équipe dynamique.

La section citoyenne, dont le responsable est Jean-Julien Weiss, ne manque pas de projets elle non plus. Nul doute que ses membres, comme tous les bénévoles de Flore et Loisirs, apporteront cette année encore une contribution précieuse à la vie du village. La soirée festive autour du bûcher prévue pour le mois de juin ne pourra toutefois pas avoir lieu à la date prévue.

La composition du comité de Flore et Loisirs n'a pas changé : Joseph Wioland reste président de l'association ; Jean-Julien Weiss, vice-président ; Marie-Andrée Morandi, trésorière ; Michèle Lupori, trésorière adjointe ; Stéphanie Guttig, secrétaire ; Brigitte Walter, secrétaire adjointe ; Marie-Blanche Ehrlich, Sophie Lichtin, Martine Mazajczyk et Jeanne Weiss, assesseurs.

Si vous souhaitez participer aux activités de Flore et Loisirs ou simplement vous renseigner sur le sujet, n'hésitez pas à vous adresser à Joseph Wioland, président de l'association (tél. 03 89 26 91 59) ou aux responsables des différentes sections.



Conseil de fabrique

SOUSCRIPTION – SOPPE-LE-BAS SE MOBILISE POUR SON ÉGLISE

Comme chaque année depuis le lancement de la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent, en 2016, le conseil de fabrique a reversé à la commune la somme collectée au cours de l'année, soit **1689,51 euros en 2019** (don de 1100 euros de la chorale, dons privés d'un montant total de 430 euros et produit de la vente de bougies de Noël de 159,51 euros). Si vous souhaitez vous aussi effectuer un don – ou effectuer un nouveau don – dans le cadre de la souscription, il vous suffit de le faire parvenir (de préférence par chèque) à l'adresse **Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas**, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2021.

Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/eglise.

Un grand merci à tous ceux qui ont déjà pris part à l'opération par des dons uniques ou réguliers !



Les comptes 2019
Comme chaque année, le conseil de fabrique publie ses comptes annuels, approuvés lors de sa première

séance de l'année. Malgré les efforts des membres du conseil de fabrique et la générosité de ses fidèles donateurs, la fabrique a clos l'exercice 2019 sur un déficit de **196,32 euros**. Les charges et les produits de la fabrique se présentent comme suit :

CHARGES	2019	2018
Articles de culte	345,24 €	174,75 €
Combustibles	1 916,50 €	1 320,00 €
Eau, gaz, électricité	309,67 €	238,49 €
Fournitures de bureau	0,00 €	0,00 €
Articles de stands*	1 525,81 €	1 508,90 €
Loyers et charges locatives	174,50 €	182,50 €
Entretien et réparations	300,00 €	423,72 €
Primes d'assurances	671,44 €	654,86 €
Documentation	0,00 €	46,00 €
Publications et imprimés	245,50 €	246,46 €
Cotisations, dons et subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Déplacements, réceptions	132,00 €	65,50 €
Frais postaux et téléphone	98,56 €	78,40 €
Contributions versées (fonds pastoral)**	71,19 €	41,55 €
Versement à la Communauté de paroisses	650,18 €	503,84 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Sous-total des charges	6 440,59 €	5 484,97 €
Reversement souscription	1 689,51 €	2 180,00 €
Total des charges	8 130,10 €	7 664,97 €
PRODUITS	2019	2018
Quêtes ordinaires	1 134,59 €	955,34 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	112,80 €	192,40 €
Troncs et dons	1 116,31 €	2 126,74 €
Droits de la fabrique	206,00 €	285,00 €
Cartes, cierges	176,77 €	75,26 €
Intérêts bancaires	14,80 €	16,30 €
Legs, kermesses***	3 483,00 €	3 015,51 €
Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
Sous-total des produits	6 244,27 €	6 666,55 €
Dons souscription	1 689,51 €	2 180,00 €
Total des produits	7 933,78 €	8 846,55 €

* Ce poste englobe une grande partie des dépenses pour le loto (hors frais d'impression des prospectus et frais d'affranchissement, p. ex.). ** Ce poste correspond aux 2 % des recettes ordinaires de l'année précédente reversées à l'archevêché. *** Ce poste correspond à la recette brute du loto.

Le loto organisé par le conseil de fabrique en 2019 lui a rapporté la somme de 1754,21 euros (contre 1275,95 euros en 2018). Cette année, le conseil de fabrique a malheureusement dû annuler, pour cause de coronavirus, son loto prévu pour le 8 mars 2020.

La quête du 1^{er} novembre et les dons pour le chauffage ont rapporté 1042,80 euros en 2019, à mettre en regard des 1916,50 euros de charges de fioul.

Au 31 décembre 2019, le patrimoine paroissial s'élevait à 18 488,12 euros (contre 18 684,44 euros au

31 décembre 2018).

Le conseil de fabrique tient à remercier tous les donateurs qui l'aident à faire face aux charges ainsi que ceux qui donnent régulièrement de leur temps pour faire vivre la paroisse.

Délégués aux organismes extérieurs

Lors de sa séance du 26 mai dernier, le conseil municipal a également désigné les délégués aux organismes extérieurs comme suit :

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Syndicat intercommunal du Soultzbach	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (EPAGE LARGUE)	Richard Mazajczyk	Laurent Liller
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Doller (SIAEPVD)	Nicolas Weiss Vivien Wolf	Brigitte Walter
Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin (Brigade verte)	Raymond Bitsch	Sophie Lichtin
Syndicat départemental d'électricité et de gaz	Vivien Wolf	–
Maison forestière	Éric Walgenwitz Raymond Bitsch	Laurent Liller Laurent Draxel
Correspondant défense	Mylène Sarroca	–
Groupement d'intérêt cynégétique n° 16	Nicolas Weiss Laurent Draxel	Brigitte Walter Jean-Julien Weiss

Syndicat intercommunal du Soultzbach

Le Syndicat intercommunal du Soultzbach (SIS), dont le siège a été fixé à l'école maternelle de Soppe-le-Bas, assure la gestion de l'école maternelle et des écoles primaires du Vallon, de l'ouvrier intercommunal ainsi que de l'outillage et du matériel mis à disposition. Il administre et finance également le corps des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach.

Le SIS est administré par un comité syndical composé par les délégués des communes. Suite au passage de Mortzwiller et Soppe-le-Haut en commune nouvelle, nommée Le Haut Soultzbach, le SIS a demandé aux communes concernées de délibérer sur la modification de ses statuts. Jusqu'ici, le nombre de sièges attribués au Haut Soultzbach au sein du comité syndical était égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes fusionnées, soit huit, puisque les statuts du SIS prévoyaient un nombre de quatre délégués pour chacune des trois communes initialement membres (Mortzwiller, Soppe-le-Bas et Soppe-le-Haut). Suite à la modification statutaire adoptée dans un souci d'équité, les communes du Haut Soultzbach et de Soppe-le-Bas disposent désormais chacune de quatre délégués. Pour chaque délégué titulaire est prévu un délégué suppléant, qui dispose d'une voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire qu'il supplée. Vous trouverez les noms des délégués dans le tableau ci-dessous. Michel Setif a été reconduit à la tête du SIS ; il est en charge des écoles. Nicolas Hirtz a été élu 1^{er} vice-président en charge du budget, et Laurent Liller, 2^e vice-président en charge des sapeurs-pompiers et de l'ouvrier intercommunal.



Le président du SIS, Michel Setif, entouré des vice-présidents, Laurent Liller et Nicolas Hirtz

	Titulaires	Suppléants
Soppe-le-Bas	Sophie Lichtin Mylène Sarroca Laurent Liller Jean-Julien Weiss	Marie-José Richard Jérémie Walgenwitz Laurent Saget Richard Mazajczyk
Le Haut Soultzbach	Michel Setif Christophe Beltzung Nicolas Hirtz Isabelle Côte	Franck Dudit Robert Mansutti Rose Marie Fricker Bénédicte Baudouin

La collectivité à l'heure du coronavirus

La vigilance reste de mise concernant le coronavirus. L'accueil physique est de nouveau assuré à la mairie de Soppe-le-Bas aux horaires habituels, dans le respect des mesures barrières.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de la salle communale au deuxième semestre 2020, veuillez vous renseigner auprès de la mairie.

Retrouvez les informations générales officielles concernant le coronavirus sur les sites Internet gouvernement.fr/info-coronavirus ou haut-rhin.gouv.fr.

Luttons ensemble contre le Covid-19

Source : gouvernement.fr/info-coronavirus



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



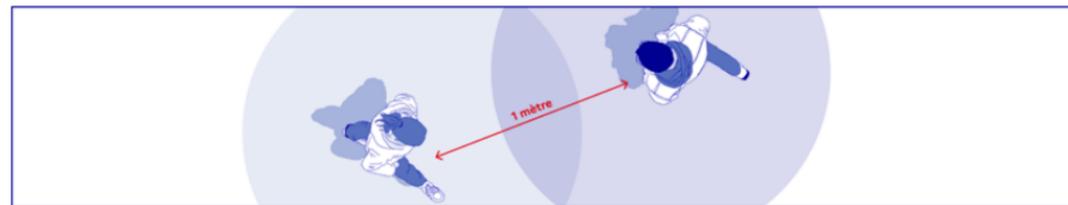
Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

La distance physique



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

À vos masques !

Dans le cadre de la protection des populations face à la pandémie de Covid-19, plusieurs initiatives ont été menées afin de mettre à disposition des administrés un masque de protection « grand public ».

Ainsi, à l'initiative de Brigitte Klinkert, présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, en lien avec l'Association des maires du Haut-Rhin et le Pôle Textile Alsace, il était prévu de doter chaque habitant du Haut-Rhin, par l'intermédiaire de sa commune, d'un masque de protection grand public lavable dans le cadre de l'opération « Un masque pour tous les Haut-Rhinois ». Cet équi-

pement est financé pour moitié par le Conseil départemental du Haut-Rhin et pris en charge pour moitié par la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

Afin de compléter cette dotation, la municipalité de Soppe-le-Bas a acheté 800 masques grand public pour les Soppois. Entièrement financés par la commune, ces masques ont été distribués dans les boîtes aux lettres le 30 mai dernier, avec les masques fournis dans le cadre de l'opération précitée.

La distribution des masques a été effectuée sur la base des « fichiers mobili-

sables », c'est-à-dire des fichiers de données que la commune pouvait utiliser aux fins de la distribution des masques. Il se peut donc que certains habitants, qui ne figurent pas dans ces fichiers, n'aient pas reçu des masques.

Si vous n'avez pas reçu de masques dans votre boîte aux lettres, vous pouvez appeler la mairie au 03 89 26 90 68 ou envoyer un courriel à l'adresse mairie.soppe-le-bas@tv-com.net en précisant vos nom, prénom et adresse ainsi que le nombre de personnes composant votre foyer.



De l'importance de ne pas garer sa voiture sur le trottoir

Qui n'a jamais stationné son véhicule sur un trottoir en pensant que les piétons pourraient bien faire un écart pour le contourner ? Ce faisant, nous oublions toutefois que certaines personnes ne sont pas forcement en mesure de contourner l'obstacle que nous dressons ainsi devant elles, soit en raison de problèmes de mobilité, par exemple, soit tout bonnement parce qu'elles ne le voient pas ! Involontairement, nous exposons ainsi notamment les personnes atteintes de déficiences visuelles à un réel danger.

Être acteur d'un monde meilleur passe souvent par des choses simples. Alors sachons faire ces efforts qui facilitent la vie des autres et les protègent des risques évitables.

Et si on commençait par ne plus garer sa voiture sur le trottoir ?



Déchetteries

Depuis le 26 mai 2020, les déchetteries fixes (Étueffont et Champagny) sont de nouveau accessibles sans rendez-vous et avec les horaires d'été « classiques ».

Étueffont :

- Du mardi au vendredi : 9 h-12 h / 13 h 30-18 h

- Samedi : 9 h-18 h

Champagny :

- Mercredi : 9 h-12 h / 13 h 30-18 h

- Samedi : 9 h-18 h

Les gestes barrières restants de mise, le filtrage sera poursuivi à l'entrée des déchetteries.

Des temps d'attente seront donc possibles à l'entrée. Le SMICTOM compte sur la civilité et la patience des usagers pour que tout se passe au mieux.

Les déchetteries mobiles sont annulées jusqu'au 30 juin inclus et reprendront le lundi 6 juillet à Sentheim.

Déchetterie mobile

Prochain passage

La déchetterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas, sur le parking de l'ancienne mairie, le mardi 21 juillet, de 16 h à 19 h.

Les déchets pendant la crise du coronavirus

#CORONAVIRUS
Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants et masques à usage unique

Dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24 heures

Emballages et papiers

Vous pouvez continuer à trier vos emballages et papiers chez vous

Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères

Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères

Source : sictom-etueffont.fr/news/1/166

Dépôt de déchets verts

Soppe-le-Bas possède un site de stockage de déchets verts situé au croisement de la rue de Guenheim et du prolongement de la rue des Vignes. Les heures

d'ouverture du site, pour les déchets déposés en véhicule, sont fixées au samedi, de 9 h à 17 h. Il est possible d'accéder à pied en fond de stockage à

partir des deux entrées piétonnes situées de part et d'autre du portail les autres jours de la semaine. Là aussi, respectez les gestes barrières.